

Commune de SAINT MAURICE LES COUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2023 à 20 heures 30 minutes

salle du conseil

Quorum : 6

Présents : M. BARRÉ Olivier, Mme BERNARD Marianne, Mme CAIRUS Josiane, M. GOUTTERATEL Pierre, M. PICARD Jean-Michel, Mme SAGOT Laetitia, M. SARRIEN Jacques

Procuration(s) : M. MONACO Jean-Claude donne pouvoir à M. SARRIEN Jacques, Mme FORTIER Aurélie donne pouvoir à M. GOUTTERATEL Pierre

Absent(s) : M. BOUTROY Xavier

Excusé(s) : Mme FORTIER Aurélie, M. MONACO Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GOUTTERATEL Pierre

Président de séance : M. BARRÉ Olivier

1 - Compte de gestion 2022

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022,

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le SGC d'Autun

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis par ses soins

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Après lecture, le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2022

2 - Compte administratif 2023

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal, hors de la présence du Maire, approuve à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	93 707,16
Réalisé :		70 565,18
Reste à réaliser :		16 576,22
Recettes	Prévu :	93 707,16
Réalisé :		72 295,27
Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	223 907,57
Réalisé :		167 297,68
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	223 907,57
Réalisé :		240 648,96
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 730,09
Fonctionnement :	73 351,28
Résultat global :	75 081,37

3 - Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 19 455,71
- un excédent reporté de : 53 895,57

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 73 351,28

- un excédent d'investissement de : 1 730,09
- un déficit des restes à réaliser de : 16 576,22

Soit un besoin de financement de : 14 846,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	73 351,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	14 846,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	58 505,15
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 730,09

4 - Taux des taxes locales

Vu la réforme fiscale, le conseil municipal doit voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux de 2023 comme suit :

	Bases 2023	Taux 2023 (%)	Produits
Taxe foncière (bâti)	196 100	36.81	72 184
Taxe foncière (non bâti)	57 600	45.62	26 277
Taxe Habitation (Résidences secondaires)	77 369	13.20	10 213
		TOTAL	108 674

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Budget primitif P 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Maurice-lès-Couches, après s'être fait présenter le projet du budget primitif par le maire, vote les propositions nouvelles du BP de l'exercice 2023 :

Investissement :

Dépenses 46 476.22 (dont 16 576.22 de Reste à réaliser)
Recettes 46 476.22

Fonctionnement :

Dépenses 234 456.15
Recettes 234 456.15

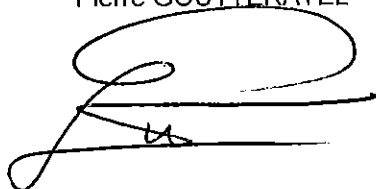
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Commémoration du 8 mai : RDV à 10h30 à la mairie, on attend 25 personnes, les bleuets seront pris en charge par Jean-Claude MONACO, il faudra distribuer des invitations à la population
- Devis Panneau pocket accepté pour la diffusion de l'information à la population pour un an, soit 180€ TTC
- M. le Maire présente au conseil municipal le projet de cantines sur le RPI.
- M. Sarrien expose la nécessité de mettre un miroir au croisement de la rue de la chapelle et la rue de bouhy pour éviter les accidents suite à l'installation du stop.

Fin de la séance 23h30

Le Secrétaire de séance,
Pierre GOUTTERATEL



Fait à SAINT-MAURICE-LES-COUCHES
Le Maire, Olivier BARRÉ

